

## Compte rendu de séance du Conseil Municipal du 2 septembre 2021

L'an 2021 et le 2 Septembre à 19 heures 45 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, salle du conseil sous la présidence de FOUCHARD Mikaël, Maire

**Présents** : M. FOUCHARD Mikaël, Maire, Mmes : BOURDAIS Isabelle, CHEVALIER Marie-Bernard, DASSE Claudine, DUGAST Mireille, REGNAULD Virginie, TROTTE Marie-Alice, MM : CROUILLERE Stéphane, FORGET Nicolas, GODET Roger, RAVAND Jean-Claude, SENEGON Sébastien

Excusé(s) ayant donné procuration : MM : CRAVEIA Jacques à M. FOUCHARD Mikaël, ROUZIER Thomas à M. SENEGON Sébastien

**A été nommé(e) secrétaire** : Mme BOURDAIS Isabelle

### Délibération N° 2021-50

**Objet de la délibération** : Contrats agents pour la rentrée.

Pour la rentrée scolaire, Mr le Maire annonce aux conseillers qu'il faut faire le point sur les agents communaux.

Pour la cantine, il faut un nouvel agent sur le poste qui était déjà existant, puisque la restauration à chaud n'a pas pu se faire avec API, et que le changement du nouveau prestataire fait courant août ne livre que des plats froids et sans prestation du personnel.

Le contrat est fait sur la durée scolaire de septembre pour un premier contrat et d'octobre jusqu'au 7 juillet 2022 à raison de 28h annualisé.

Pour la garderie il faut crée le poste pour 24h20 annualisé incluant du ménage à l'école.

Vu le surcroit d'enfant à la garderie un contrat occasionnel de 4 mois va être mis en place pour 12 heures lissé sur la durée.

### Délibération N° 2021-45

**Objet de la délibération** : Création d'un emploi permanent pour la garderie

**Le Maire propose à l'assemblée** : La création d'un emploi d'Adjoint technique à temps non complet soit 24h20 /35ème) à compter du 01 octobre, pour : accueil des enfants à la garderie matin et soir et assurer le ménage à l'école, classe du haut

### Délibération N° 2021-46

**Objet de la délibération** : Enfants PAI, tarif cantine

Sur l'école et fréquentant la cantine 2 enfants sont concernés par des projets adaptés. PAI.

Ils sont présents à la cantine, les ATSEM réchauffent leur repas et ils sont sous leurs surveillances et sous la responsabilité de la commune.

Il a été décidé de facturer leur présence à la cantine 1,50 € par jour.

Le Conseil municipal à l'unanimité approuve ce tarif.

### Délibération N° 2021-47

**Objet de la délibération** : Contrat location et maintenance photocopieur école.

Mr le Maire propose le renouvellement du contrat du photocopieur de l'école avant l'échéance pour un prix plus attractif et plus performant, pour une durée de 5 ans pour un montant de loyer de 206,00 € + tarifs photocopies.

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide d'accepter le contrat avec la société KODEN et donne tous pouvoirs au Maire de signature.

### Délibération N° 2021-48

**Objet de la délibération** : Renouvellement contrat Ségilog.

Le contrat avec le prestataire Ségilog arrive à échéance, le conseil municipal après en avoir délibéré décide de renouveler ce contrat pour une durée de 3 ans à compter du 1er août 2021 pour un montant annuel pour la cession du droit d'utilisation et la maintenance, formation de 2 710 € HT.

### Délibération N° 2021-49

**Objet de la délibération** : Demande subvention voirie.

Afin de pouvoir recevoir les subventions sur la voirie pour la VC 15 dit de Sévilly et le VC 9 le Cercueil, le conseil municipal donne à Mr le Maire tous pouvoirs pour constituer le dossier et pour signer.

### **Délibération N° 2021-51**

#### **Objet de la délibération** : Droit de préemption

Le Maire donne connaissance au Conseil Municipal des déclarations d'intention d'aliéner souscrite par

- Maître Estelle BOITTIN, Notaire à Beaumont-sur-Sarthe, concernant l'immeuble cadastré section AB n°68, d'une superficie de 520 m<sup>2</sup>, appartenant à M. et Mme BOUSSEAUD Aurélien

et

- Maître Bénédicte BARBE-TEILLOT, Notaire à Loué

concernant un terrain cadastré AA n°105, d'une superficie de 1 615 m<sup>2</sup>, appartenant à Mr TRONCHET David et soumis au Droit de Préemption Urbain.

### **Délibération N° 2021-52**

#### **Objet de la délibération** : Paiement d'heures effectuées sur la commune.

Pendant le remplacement de l'agent en poste à la mairie, une secrétaire de mairie extérieure est venue faire le remplacement sur plusieurs mercredis.

Mr le Maire propose une indemnité forfaitaire au titre de rémunération accessoire d'un montant de 300 € brut. Après en avoir délibéré, le conseil municipal accorde cette indemnité.

### **Délibération N° 2021-53**

#### **Objet de la délibération** : Tarif encart publicitaire pour le bulletin communal 2021.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide de garder les mêmes tarifs des encarts publicitaires pour le bulletin communal 2021 à savoir :

4 cm X 8 cm = 25 Euros

8 cm X 8 cm = 50 Euros

8 cm X 16 cm = 100 Euros

1 page = 250 Euros

### **Délibération N° 2021-54**

#### **Objet de la délibération** : Modification des statuts de la communauté de la Communauté de la Champagne Conlinoise et du Pays de Sillé.

Mr le Maire expose au conseil municipal que le conseil communautaire a décidé lors de sa séance du 12 juillet de modifier ses statuts afin d'adhérer au Pays du Mans.

Vu la délibération du 12 juillet du conseil communautaire et la notification faite aux communes adhérentes,

le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de donner un avis favorable à l'adhésion de la Communauté de Communes de la Champagne Conlinoise et du Pays de Sillé au Pays du Mans.

### **Délibération N° 2021-55**

#### **Objet de la délibération** : Tarification ménage de la salle polyvalente pour la location.

La salle polyvalente est depuis début septembre remise en location.

Pour pouvoir alterner avec la cantine des enfants la semaine, il faut que la salle soit désinfectée le lundi matin avant la garderie.

Une entreprise habilitée a été retenue pour un nettoyage et désinfection de la salle et la cantine au tarif forfaitaire de 70 €.

Ce tarif sera pris en charge par les locataires du week-end en plus du tarif habituel.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal donne un avis favorable

### **Délibération N° 2021-56**

#### **Objet de la délibération** : Décision Modificative N°1 budget principal

Suite à la panne du lave-vaisselle de la cantine et son coût pour la réparation, le conseil municipal a décidé de remplacer celui-ci par l'achat d'un neuf, qui est à hauteur et beaucoup plus pratique et décide de faire les modifications budgétaires suivantes :

Cpte 615228 - 3 700 €

Cpte 2188-16 + 3 700 €

Cpte 023 + 3 700 €

Cpte 021 + 3 700 €

**Affaires diverses :**

- Le numérique est installé à l'école.
- Mr Jaloin demande ou en est l'expertise du centre bourg, réponse de Mr le Maire → toujours en cours
- Séparation du commerce et logement, réponse de Mr le Maire → pas en cours, pas prévu au budget.
- Sur la restauration des enfants, pas de communication avec les parents pour changement de prestataire, réponse de Mr le Maire → déjà abordé à plusieurs conseils municipaux
- Vidéo surveillance au tri sélectif pourquoi pas encore mis en place et prévoir dans plusieurs endroits comme le terrain de loisirs réponse de Mr le Maire → nous ne pouvons pas faire n'importe quoi, autorisation à faire en Préfecture, probablement pour le budget prochain.

Séance levée à 21 h 05

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'Jaloin', written in a cursive style.